



Ville de CASTELNAU-DE-MEDOC

**Assistance technique et maintenance du parc
informatique de la Ville de CASTELNAU-DE-MEDOC**

Acte d'Engagement
A.E.
valant Cahier des Clauses Particulières
C.C.P.

Procédure adaptée

*Marché passé selon l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
et son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016*

Date et heure de remise des offres

Le 2 février 2018 à 12 h 00

SOMMAIRE

1	PREAMBULE – DISPOSITIONS GENERALES.....	3
2	OBJET, FORME ET PERIMETRE DU MARCHÉ	3
3	PIECES CONTRACTUELLES DU MARCHÉ	3
4	DUREE DU MARCHÉ – RECONDUCTION	4
5	DESCRIPTION TECHNIQUE DES PRESTATIONS ATTENDUES.....	4
5.1	Objet de la mission :	4
5.2	Description du parc et lieu d'exécution des prestations.....	5
5.3	Délais d'intervention	5
6	ENGAGEMENT DU CANDIDAT.....	6
7	DELAIS D'INTERVENTION	8
8	PRIX DU MARCHÉ – CONTENU VARIATION.....	8
8.1	Prestations à prix forfaitaire	Erreur ! Signet non défini.
8.2	Prestations à bons de commande	9
8.3	Contenu des prix.....	9
8.4	Mois d'établissement des prix.....	10
8.5	Variation des prix.....	10
9	MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT	10
9.1	Présentation des demandes de paiement	10
9.2	Modalités de règlement par la Ville de CASTELNAU-DE-MEDOC.....	10
9.3	Coordonnées bancaires du titulaire – RIB	11
10	CONFIDENTIALITE	11
11	PRESENTATION DES SOUS-TRAITANTS	12
12	ASSURANCES	12
13	SANCTIONS.....	13
13.1	Pénalités	13
13.2	Exécution aux frais et risques du titulaire	13
14	RESILIATION	13
15	LITIGES.....	13
16	DEROGATION AU CCAG TIC	13
17	SIGNATURE DE L'ENTREPRISE	13
18	ACCEPTATION DE L'OFFRE - SIGNATURE DE LA VILLE DE CASTELNAU-DE-MEDOC	
	(ARTICLE RESERVE A LA VILLE DE CASTELNAU-DE-MEDOC)	14
18.1	Compte rendu des négociations.....	14
18.2	Récapitulatif des annexes établies après la remise des offres.....	14
18.3	Acceptation de l'offre - Signature de la Ville de CASTELNAU-DE-MEDOC	14

**Assistance technique et maintenance du parc informatique
de la Ville de CASTELNAU-DE-MEDOC
et de ses établissements annexes**

1 PREAMBULE – DISPOSITIONS GENERALES

Pouvoir adjudicateur - personne publique contractante : Ville de CASTELNAU-DE-MEDOC

Le présent acte d'engagement est un marché public passé par la Ville de CASTELNAU-DE-MEDOC dans le cadre d'une procédure adaptée.

Représentant du pouvoir adjudicateur habilité à donner les renseignements prévus :

Monsieur le MAIRE
MAIRIE DE CASTELNAU-DE-MEDOC
20 RUE DU CHATEAU
33480 – CASTELNAU-DE-MEDOC

Ordonnateur : Monsieur le MAIRE

Comptable assignataire des paiements :

Monsieur le Trésorier Municipal
TRESOR PUBLIC
2 RUE DU DOCTEUR ROUX
33480 – CASTELNAU-DE-MEDOC

2 OBJET, FORME ET PERIMETRE DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la maintenance des équipements informatiques de la Ville de CASTELNAU-DE-MEDOC et de ses établissements annexes (services techniques, écoles, bibliothèque) et une prestation d'assistance technique.

Il s'agit d'un marché de prestation de service passé selon une procédure adaptée, en vertu des dispositions du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Le marché n'est pas alloti.

3 PIÈCES CONTRACTUELLES DU MARCHÉ

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes par ordre de priorité décroissante :

- le présent acte d'engagement valant cahier des clauses particulières et ses annexes éventuelles ;
- le cahier des clauses administratives générales applicables (CCAG) aux marchés publics de techniques de l'information et de la communication (TIC) approuvé par l'arrêté du 16 septembre 2009 (pièce non jointe) ;

- les déclarations de sous-traitance postérieures à la notification du marché ;
- le mémoire justificatif remis dans l'offre ;
- Le devis détaillé du prestataire

Ces pièces contractuelles prévalent sur les conditions générales de vente du titulaire.

4 DUREE DU MARCHE – RECONDUCTION

La durée du marché est de 1 an à compter de la date de notification.

Le marché pourra être reconduit pour 3 fois pour une durée de 1 an par tacite reconduction, sans que sa durée ne puisse excéder quatre ans.

En cas de non reconduction du marché, la Ville de CASTELNAU-DE-MEDOC notifie au titulaire par écrit la décision de ne pas reconduire le marché, au minimum trois mois avant la fin de la durée du marché.

5 DESCRIPTION TECHNIQUE DES PRESTATIONS ATTENDUES

5.1 *Objet de la mission :*

Le système d'information fait partie des éléments importants pour le bon fonctionnement de la Ville de CASTELNAU-DE-MEDOC et de ses établissements annexes et des missions rendues à ses administrés. Il est donc attendu du prestataire de garantir une fiabilité irréprochable des éléments réseaux et une disponibilité optimale du matériel individuel afin de garantir la qualité de services rendus.

Au-delà des prestations de maintenance et d'assistance, il est attendu du prestataire un rôle de conseil et d'accompagnement tout au long du marché afin de garantir la sécurité et l'évolution du système d'information.

Prestations attendues :

- Maintenance opérationnelle de l'ensemble des équipements réseaux et du matériel
- Assistance utilisateurs
- Garantir la sécurité du réseau informatique et téléphonique ainsi que de son patrimoine numérique : évaluation des risques et préconisation.
- Assurer le suivi et le renouvellement des licences sécurité web et accès distant : Antivirus, anti spam-antipub et firewall...
- Assurer la disponibilité permanente du système d'information de la Ville de CASTELNAU-DE-MEDOC et de ses établissements annexes ainsi que le bon déroulement des sauvegardes.
- Intégration sous le serveur des nouveaux équipements, y compris ceux acquis par ailleurs
- Tenue de l'inventaire permanent du parc informatique, compris licences.

Un responsable opérationnel sera le correspondant du prestataire tout au long du marché.

Il est demandé au prestataire dans son mémoire de décrire :

- La fréquence et le périmètre de la maintenance proposée ainsi que les outils utilisés tant pour la maintenance préventive que pour la maintenance curative
- Les modalités de ses interventions : moyens humains, techniques (précisément décrits et quantifiés)
- Le délai de prise en charge des incidents.
- Les outils de traçabilité mis à disposition
- Les outils et licences sécurité inclus dans l'offre : antivirus, antispam, antipub, firewall, ...
- La gestion de projet : fréquence et livrables
- Le(s) personnel(s) et contact.

Le prestataire devra être force de proposition en fonction des éléments mis à sa disposition.

5.2 Description du parc et lieu d'exécution des prestations

Le parc matériel est décrit à l'annexe 1.

Les sites d'intervention sont les suivants :

- Siège social :
 - Mairie

- sites distants :
 - Ecoles (2)
 - Bibliothèque municipale
 - Services municipaux annexes (ateliers...)

5.3 Délais d'intervention

Le prestataire pourra accéder à distance à l'infrastructure informatique de la Ville de CASTELNAU-DE-MEDOC et de ses établissements annexes au travers d'une solution de télémaintenance.

Les opérations de maintenance curative seront réalisées en respectant les délais maximums énoncés à l'article 7.

Les délais s'entendent en heures ouvrées à partir de la demande de l'utilisateur par appel téléphonique ou l'ouverture de ticket sur une plateforme de "Gestion intégrée des incidents et des problèmes".

6 ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Contractant unique

Je soussigné,

Nom et Prénom
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel, Domicilié à
..... Téléphone :
<input type="checkbox"/> Agissant pour le compte de la société (Intitulé complet et forme juridique de la société) : Au capital de :
Ayant son siège social à :
Téléphone :
N° SIREN : N° code APE
N° inscription au Registre du Commerce et de l'Industrie :

Cotraitance

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées

- conjoints
- solidaires

Nous soussignés,

<u>Cotraitant 1</u>
Nom et Prénom
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel, Domicilié à
..... Téléphone :
<input type="checkbox"/> Agissant pour le compte de la société (Intitulé complet et forme juridique de la société) : Au capital de :
Ayant son siège social à :
Téléphone :
N° SIREN : N° code APE
N° inscription au Registre du Commerce et de l'Industrie :

<u>Cotraitant 2</u>
Nom et Prénom
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel, Domicilié à
..... Téléphone :
<input type="checkbox"/> Agissant pour le compte de la société (Intitulé complet et forme juridique de la société) : Au capital de :
Ayant son siège social à :
Téléphone :
N° SIREN : N° code APE
N° inscription au Registre du Commerce et de l'Industrie :

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la Ville de CASTELNAU-DE-MEDOC.

Le cas échéant, le groupement, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, est représenté par :

.....

dûment mandaté à cet effet, conformément à la convention de mandat annexée,

- après avoir pris connaissance des Cahiers des Clauses Particulières (C.C.A.P. et C.C.T.P.) et des documents qui y sont mentionnés,
- et après avoir produit les documents et attestations mentionnés par le règlement de consultation.

M'engage sans réserve

Nous engageons sans réserve

Conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de cent vingt **(120) jours** à compter de la date limite de remise des offres rappelée en page de garde du Règlement de Consultation.

7 DELAIS D'INTERVENTION

Les délais maximums d'intervention pour les opérations de maintenance sont précisés ci-après.

Le prestataire peut proposer un délai moindre sur lequel il s'engage. En ce cas, ce délai devient contractuel.

Toutefois si cette partie n'est pas complétée, la Ville de CASTELNAU-DE-MEDOC considèrera que le candidat s'engage sur les délais maximums proposés par ladite collectivité.

	Délai en heures ouvrées à compter de l'heure de la demande	
	Délai maximum autorisé	Délai proposé par le prestataire
Intervention à distance		
Sur PC pour une panne bloquante	<u>3</u> Heures	_____ Heures
Sur PC pour une panne jugée non urgente	<u>8</u> Heures	_____ Heures
Sur Serveur pour une panne bloquante	<u>2</u> Heures	_____ Heures
Sur Serveur pour une panne jugée non urgente	<u>8</u> Heures	_____ Heures
Intervention sur site		
Sur PC pour une panne bloquante	<u>6</u> Heures	_____ Heures
Sur PC pour une panne jugée non urgente	<u>12</u> Heures	_____ Heures
Sur Serveur pour une panne bloquante	<u>4</u> Heures	_____ Heures
Sur Serveur pour une panne jugée non urgente	<u>8</u> Heures	_____ Heures

8 PRIX DU MARCHE – CONTENU VARIATION

Le marché est rémunéré par application :

- d'un prix forfaitaire annuel, correspondant aux prestations de maintenances du système d'information et maintien des licences sécurité :

La maintenance

- Maintenance préventive : elle consiste en une visite annuelle sur site afin de contrôler les applications et leur bonne utilisation. Lors de cette intervention, il sera effectué un entretien logiciel qui consistera à éliminer les fichiers temporaires et inutiles (en accord avec le personnel), à nettoyer les disques contre les virus informatiques, ainsi qu'à réorganiser et optimiser les systèmes.
Cette maintenance sera l'occasion de relever les dysfonctionnements matériels et de refaire un état du parc informatique et des applicatifs.

- **Maintenance curative** : elle ne sera appliquée que dans la mesure où le système présente des anomalies de fonctionnement. Elle comprend :
 - l'assistance téléphonique où le client suit les indications données par téléphone ;
 - l'intervention sur place pour le diagnostic et la réparation de toutes pannes matérielles (pièces non comprises) ;
 - l'aide à la résolution de problèmes d'impression.
 - **Maintenance évolutive** : elle comprend :
 - les améliorations liées aux évolutions de l'environnement technique ou de la normalisation ;
 - l'installation de nouvelles fonctionnalités et mises à jour logicielles ;
 - le contrôle et la stabilité des systèmes d'exploitation (mises à jour critiques et optionnelles) ;
 - l'analyse de l'état du réseau ;
 - l'assistance à la création et à la maintenance des procédures sécuritaires.
- de prix unitaires correspondant aux prestations exécutées au-delà du forfait horaire contractuel.

8.1 Prestations à bons de commande

Les prestations exécutées au-delà du forfait horaire contractuel, seront conclues à bon de commande selon les prix renseignés ci-après.

Le montant des prestations faisant l'objet de la phase maintenance curative est celui qui résulte des bons de commande émis en fonction des besoins par application des prix unitaires précisés au bordereau des prix unitaires ci-dessous.

	Unité	Prix H.T.
Tarif horaire hors déplacement sur site	U	
Frais déplacement pour une intervention	U	
Tarif horaire Télémaintenance	Ft	

8.2 Contenu des prix

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations (dont les frais éventuels de déplacement et d'hébergement), les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

L'article 10.1.4 du CCAG TIC relatif au prix des prestations couvertes par la maintenance est applicable.

8.3 Mois d'établissement des prix

Les prix du marché sont établis sur la base des conditions économiques du mois de remise de l'offre du titulaire, appelé mois m_0 soit Novembre 2017.

8.4 Variation des prix

Les prix sont fermes la première année. Ils sont révisés chaque année à la date anniversaire selon la formule suivante :

$$P = P_0 [0,125 + 0,875 (\text{Syn}_n / \text{Syntec}_0)]$$

Dans laquelle :

- P_0 : Prix de base du contrat au mois m_0
- P_n : Prix du contrat pour l'année considérée, établi chaque année à la date anniversaire
- Syn_0 : Valeur de l'indice Syntec au mois m_0
- Syn_n : Valeur de l'indice à la date anniversaire

En tout état de cause, la formule de révision ne pourra pas conduire à une augmentation de prix supérieure à 3 % d'une année sur l'autre.

9 MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

9.1 Présentation des demandes de paiement

Les factures de demandes d'acomptes sont remises à la Ville de CASTELNAU-DE-MEDOC au début de chaque trimestre pour les prestations effectuées le trimestre précédent.

Elles doivent correspondre aux prestations réellement exécutées à la date d'établissement de la facture avec la diffusion des rapports.

Outre les mentions légales, la facture devra comporter les mentions suivantes :

- le n° du marché ;
- la description ou les références des prestations exécutées ;
- la date et la référence du bon de commande correspondant ;
- le montant H.T. et T.T.C. des prestations exécutées le taux et le montant de la T.V.A. ;
- En cas de révision des prix, le titulaire indique les prix révisés par application du coefficient de calcul communiqué par la Ville de CASTELNAU-DE-MEDOC.

9.2 Modalités de règlement par la Ville de CASTELNAU-DE-MEDOC

Le paiement sera effectué au terme de la prestation sur remise des justificatifs.

Les prix établis par le présent marché sont déterminés Hors Taxe.

Les factures seront établies en un exemplaire original, pour être soumises à acceptation par les services de la collectivité avant règlement.

Le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire et des sous-traitants payés directement, calculés sur la base du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros, sera également due de plein droit.

9.3 Coordonnées bancaires du titulaire – RIB

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après (et le cas échéant, selon la décomposition et la répartition jointe en annexe) :

Contractant unique ou premier cotraitant
Compte ouvert au nom de : Adresse BIC / IBAN : Etablissement

Second cotraitant
Compte ouvert au nom de : Adresse BIC / IBAN : Etablissement

Toutefois le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

10 CONFIDENTIALITE

Il est dérogé à l'art. 5.1 du CCAG TIC comme suit :

Les parties s'engagent à ne pas divulguer le présent marché et toute information de quelque nature que ce soit échangée à l'occasion de son exécution et à prendre toutes mesures propres à empêcher une telle divulgation. Elles se portent fort du respect par leurs salariés de cette obligation de confidentialité, même après que ceux-ci auront cessé leurs fonctions.

Cette obligation se maintient pendant toute la durée d'exécution du marché, mais aussi à son terme tant que ces informations n'ont pas été rendues publiques par la volonté de la Ville de CASTELNAU-DE-MEDOC.

Le titulaire pourra toutefois communiquer lesdites informations à ses fournisseurs ou sous-traitants sous réserve de leur imposer la même obligation de confidentialité. Les parties s'engagent au respect de l'obligation de confidentialité par les personnes à qui la diffusion de l'information est expressément autorisée.

11 PRESENTATION DES SOUS-TRAITANTS

Les annexes au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage (nous envisageons) de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Nature de la prestation sous-traitée	Montant H.T. de la prestation sous-traitée (en euros)

12 ASSURANCES

Le titulaire devra remettre dans un délai de 15 jours à compter de la notification du marché, une attestation d'assurance justifiant qu'il est couvert au titre de la responsabilité civile professionnelle en cas d'accident ou de tous dommages causés à l'occasion de l'exécution du marché.

A tout moment durant l'exécution du marché, le titulaire doit être en mesure de produire cette attestation, sur demande de la Ville de CASTELNAU-DE-MEDOC et dans un délai de 15 jours à compter de la réception de la demande.

13 SANCTIONS

13.1 Pénalités

Par dérogation aux dispositions de l'article 14.1 du CCAG TIC, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure, il pourra être appliqué au titulaire, en cas de non-respect des délais d'interventions mentionnés à l'article 6.1 ci-dessus :

- 15 (quinze) euros par heure de retard
- 100 (cent) euros par heure de retard sur panne bloquante sur serveur.

Les décomptes de pénalités comptés en heures de retard sont établis trimestriellement, à réception et contrôle de la facture.

13.2 Exécution aux frais et risques du titulaire

L'exécution aux frais et risques du titulaire est encourue par le titulaire en cas de retard de plus de 3 (trois) jours ou en cas de non remplacement du matériel en cas d'indisponibilité du matériel.

14 RESILIATION

Le marché pourra être résilié dans les cas et selon les modalités décrites aux articles 29 et suivants du CCAG TIC.

Par dérogation à l'article 43 du CCAG TIC, la décision de résiliation prise sur le fondement d'un motif d'intérêt général ne donnera lieu à aucune indemnité.

15 LITIGES

En cas de litiges entre les parties au contrat, le tribunal compétent est le Tribunal administratif de BORDEAUX conformément aux dispositions de l'article R 312 – 11 du Code de justice administrative.

16 DEROGATION AU CCAG TIC

L'article 3 déroge à l'article 4.1 du CCAG TIC

L'article 9 déroge à l'article 5.1 du CCAG TIC

L'article 12.1 déroge à l'article 14.1. du CCAG TIC

L'article 13 déroge à l'article 43 du CCAG TIC

17 SIGNATURE DE L'ENTREPRISE

Fait en un seul original, à....., le

Nom et qualité du signataire :

Cachet de l'entreprise

**18 ACCEPTATION DE L'OFFRE - SIGNATURE DE LA VILLE DE CASTELNAU-DE-MEDOC
(ARTICLE RESERVE A LA VILLE DE CASTELNAU-DE-MEDOC)**

18.1 *Compte rendu des négociations*

Le présent marché :

- A fait l'objet d'une négociation jointe en annexe
- N'a pas fait l'objet d'une négociation

18.2 *Récapitulatif des annexes établies après la remise des offres*

- Annexe relative au résultat de la négociation
- Autre(s) à lister

18.3 *Acceptation de l'offre - Signature de la Ville de CASTELNAU-DE-MEDOC*

A CASTELNAU-DE-MEDOC, le

LE MAIRE,

Eric ARRIGONI

ANNEXE 1

COMPOSANTES PRINCIPALES DE L'OFFRE

<p>Nombre d'heures de maintenance (sur site et télémaintenance) comprises dans le forfait annuel</p>	<p><i>Préciser ici le nombre d'heures de maintenance comprise dans l'offre (hors visites préventives) :</i></p>
<p>Sauvegarde (organisation / Fréquence / Contrôle)</p>	<p><i>Préciser ici les modalités de réalisation de la sauvegarde, ainsi que les éventuelles redondances :</i></p>
<p>Liste des applicatifs et abonnement : antivirus, antispam, antipub, firewall, ... inventaire, ...</p>	<p><i>Préciser ici les applicatifs fournis dans le cadre du marché, ainsi que les abonnements compris dans l'offre :</i></p>
<p>Nombre annuel de visites annuelles</p>	<p><i>Préciser ici le nombre de visite préventives incluses dans l'offre, leur durée prévisionnelle, ainsi que leur fréquence :</i></p>
<p>Livrables</p>	<p><i>En plus de l'état d'inventaire et des rapports de visite préventive, lister ici les livrables prévus dans l'offre :</i></p>
<p>Autres</p>	<p><i>Préciser :</i></p>

ANNEXE 2
PARC INFORMATIQUE 2017 – Ville de CASTELNAU-DE-MEDOC (33480)

MAIRIE	
23 ordinateurs sous WINDOWS 7 et WINDOWS 10	AMD, ACER, DELL
23 écrans	IYYAMA, FUJITSU, ESSENTIEL
4 portables	2 TOSHIBA ULTRABOOK 2 FUJITSU LIFEBOOK
1 station d'accueil	TOSHIBA DYNODOCK
1 imprimante bureau	1 HP COLOR LASER JET PRO 400 (M451 DN)
2 serveurs	ESX FUJITSU, AEROCOOL
2 NAS	NETGEAR, SYNOLOGY
Tous les ordinateurs sont reliés aux différents copieurs/imprimante/scanner. 2 copieurs KONICA MINOLTA installés dans différents endroits et imprimante HP individuelle. Plusieurs services ont leurs PC en réseau et des logiciels professionnels fonctionnant sous WINDOWS 7 et WINDOWS 10.	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	
8 tablettes	SAMSUNG

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	
5 ordinateurs sous WINDOWS 7	DELL OPTIPLEX
5 écrans	ESSENTIEL
1 imprimante bureau partagée	1 HP LASERJET 1320
1 GITABOX	TELMAT
1 borne WIFI	ARUBA

SERVICES TECHNIQUES	
ATELIERS MUNICIPAUX	
2 ordinateurs	1 ADVANCE 1 LG
2 écrans	1 ESSENTIEL 1 IYYAMA
1 imprimante bureau partagée	1 HP PHOTOSMART C 4680

ECOLE ELEMENTAIRE DE LA JALLE	
6 ordinateurs portables sous WINDOWS 7	FUJITSU LIFEBOOK
6 ordinateurs portables sous WINDOWS 10	DELL VOSTRO
1 ordinateur portable enseignant	ACER ASPIRE
10 unités sous XP, WINDOWS 7, VISTA	5 AMD ATHLON II 1 LG 3 ASUS 1 DELL
14 écrans	7 ACER 6 ESSENTIEL 1 PHILIPS
1 tableau blanc interactif	SMARTBOARD
1 vidéo projecteur interactif	SONY
16 PC portables (classe mobile)	ACER EXTENSA
1 meuble classe mobile	COLIBREEZE

1 serveur AMON	FUJITSU
1 serveur LENOVO	THINKSERVER
1 onduleur	RIELLO
1 Switch	DELL
Tous les ordinateurs sont reliés aux différents copieurs/imprimante/scanner. 1 copieur KONICA MINOLTA installé et imprimantes CANON MP 495 PIXMA, EPSON DX 7440, HP Deskjet 5550, DELL 2130 CN, DELL DN individuelles. Plusieurs services ont leurs PC en réseau et des logiciels professionnels fonctionnant sous WINDOWS 7 et 10.	

ECOLE MATERNELLE LA CHARMILLE	
2 ordinateurs sous Windows XP et 7	1 ACER VERITON 1 DELL
2 Ecrans	1 DELL 1 IIYAMA
3 ordinateurs portables sous WINDOWS 7	FUJITSU LIFEBOOK
8 tablettes (classe mobile) sous ANDROÏD	ACER ICONIA ONE 10
1 valise pour les tablettes	COLIBREEZE
1 Imprimante	EPSON STYLUS
1 vidéo projecteur interactif	EPSON
1 serveur	AMON ECOLE
Tous les ordinateurs sont reliés aux différents copieurs/imprimante/scanner. 1 copieur KONICA MINOLTA installé. Plusieurs services ont leurs PC en réseau et des logiciels professionnels fonctionnant sous WINDOWS XP et 7. Plusieurs boîtiers CPL pour dispenser le WIFI dans la structure.	

ANNEXE 3

**NOMBRE D'INTERVENTIONS TECHNIQUES REALISEES PAR LE PRECEDENT PRESTATAIRE
de 2016 à 2017**

Interventions GLPI : 28

Interventions prises en main à distance :

en minutes	7768
en heures	129,4666667